

Résolution

de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

des 29 et 30 janvier 2025

1

EN 2025 COMME EN 2024, HALTE À L'ESCALADE GUERRIERE ! CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET PERMANENT, ARRÊT DES LIVRAISONS D'ARMES !

La Commission Exécutive Nationale (CEN) se réunit quelques jours après l'entrée en vigueur, le 19 janvier, de l'accord de cessez-le-feu à Gaza. Ce cessez-le-feu constitue un soulagement dans une situation où des ONG et institutions internationales de plus en plus nombreuses dénoncent le génocide perpétré par l'Etat israélien contre le peuple palestinien (plus de 70 000 Palestiniens tués au cours des 15 derniers mois, dont la plupart sont des femmes et des enfants, selon la revue scientifique *The Lancet*). Cependant, la situation reste précaire alors que l'occupation au sud-Liban continue, que l'offensive israélienne se poursuit contre les Palestiniens de Cisjordanie, et que le gouvernement Netanyahu n'a pas renoncé à son projet d'éradication du peuple Palestinien avec l'aide des Etats-Unis et des gouvernements occidentaux complices.

Dans cette situation, la CEN considère, avec la FNEC FP-FO, que les revendications de cessez-le-feu permanent, d'arrêt des livraisons d'armes, de retour de tous les otages et d'arrêt de la colonisation de la Palestine restent à l'ordre du jour, et appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations pour leur satisfaction. De même, la CEN appelle à poursuivre la signature de la pétition, et les prises de position pour la libération du docteur Hussam Abu Safyia, emprisonné et torturé par l'armée israélienne depuis la destruction de l'Hôpital Kamal Adwan dont il était le Directeur.

En Ukraine, la guerre continue depuis bientôt trois ans, alors que la fatigue et le rejet sont de plus en plus largement répandus dans les populations russes et ukrainiennes, et que les désertions se multiplient chez les soldats des deux armées qui veulent en finir avec cette guerre.

Avec la FNEC FP-FO, la CEN « refuse l'escalade guerrière dans tous les pays en guerre et réaffirme son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent et de l'arrêt des livraisons d'armes ».

2

SOUTIEN TOTAL AUX POPULATIONS D'OUTRE-MER !

La CEN déclare son soutien total aux camarades FO, aux personnels de l'Éducation nationale et à l'ensemble de la population de Mayotte s'efforçant de survivre dans des conditions chaotiques depuis le passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024.

Pour la CEN, l'ampleur de la catastrophe qui a frappé le 101^{ème} département, le plus pauvre de France, est pour une large part la conséquence des défaillances de l'État. Avant même que le cyclone ne ravage le territoire, l'École publique, comme l'Hôpital, subissait une situation de crise et de pénurie permanentes exposant les personnels et les élèves à des conditions d'exercice et d'étude très dégradées. Malgré les nombreuses alertes et interventions de la FNEC FP-FO depuis le 14 décembre (*courriers à la ministre, audiences en présence de camarades de Mayotte...*), l'État n'a pas vraiment pris la mesure du désastre et ses réponses ne sont pas à la hauteur. Ainsi a-t-il fallu le passage d'une deuxième tempête le 12 janvier pour que le ministère de l'Éducation nationale décide de reporter la rentrée initialement prévue le 13 janvier au 27.

La CEN soutient les personnels qui sont en grève depuis le 20 janvier dans le cadre d'un préavis déposé par plusieurs fédérations dont la FNEC FP-FO, et se sont mobilisés le 23 janvier devant le rectorat à Mamoudzou pour protester contre l'organisation de la rentrée alors que les conditions, notamment la sécurisation des établissements, ne sont toujours pas réunies.

Avec la FNEC FP-FO, la CEN considère que l'Etat est responsable de la situation à Mayotte et qu'au lieu de minimiser la réalité ou de tenter de diviser et de faire diversion avec l'immigration, il doit répondre aux revendications légitimes des personnels à commencer par la mise à l'abri immédiate des familles et des élèves, le rétablissement de l'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux réseaux de communication, l'accès à une assistance médicale et psychologique pour tous ceux qui en ont besoin, la reconstruction et la sécurisation des écoles et établissements scolaires, l'instauration de mesures pour améliorer l'attractivité de Mayotte (*salaires, carrière, aide au logement...*). La CEN exige qu'à l'occasion de sa venue à Mayotte les 30 et 31 janvier, la ministre Elisabeth

Borne se rende auprès des personnels grévistes, qu'elle reçoive une délégation et réponde aux revendications.

Alors que dans d'autres territoires ultramarins « *nos camarades dénoncent le mépris dont ils font l'objet, la vie trop chère plaçant les populations dans une situation de grande précarité* », la CEN exige, avec la FNEC FP-FO, « *l'arrêt de la répression, des arrestations, le retrait des troupes – notamment en Martinique et Kanaky-Nouvelle-Calédonie – et l'ouverture de négociations sur les revendications.* ».

3

CONCLAVE SYNDICATS – PATRONAT : FO N'A RIEN À FAIRE DANS CE PIÈGE TENDU AUX SYNDICATS !

Au plan national, le président Macron persiste dans le coup de force antidémocratique avec la nomination de François Bayrou, encore plus minoritaire que Michel Barnier, comme Premier ministre, afin de continuer coûte que coûte la casse systématique des conquêtes sociales (retraites, sécurité sociale, services publics...) qu'il mène depuis 2017.

Dans son discours de politique générale, le 14 janvier, le Premier ministre a confirmé la poursuite et l'aggravation de cette politique largement rejetée par les travailleurs. Il présente un budget de 50 milliards d'euros d'austérité (dont 1,2 milliard dans l'enseignement), encore plus dur que le budget Barnier censuré le 4 décembre, alors que les actionnaires du Cac 40 engrangent près de 100 milliards de dividendes pour 2024.

Dans cette logique d'austérité, il n'a annoncé ni la suspension, ni l'abrogation de la réforme Macron – Borne des retraites, mais il a décidé de « *remettre ce sujet en chantier avec les partenaires sociaux* » en formant un « *conclave* » composé de représentants des organisations de salariés et du patronat, et chargé de trouver « *un accord d'équilibre* » sur la base des calculs effectués par la Cour des comptes et d'un prétendu consensus sur le fait qu'il existerait « *un lourd problème de financement de notre système de retraite* » du fait d'un déficit que le chef du gouvernement chiffre à 55 milliards d'euros contrairement à l'avis du Conseil d'Orientation des Retraites (COR).

La Commission Exécutive Confédérale FO réunie le 16 janvier a clairement rappelé son exigence d'abrogation de la réforme des retraites « *imposée par 49.3 et rejetée par l'immense majorité des salariés* », et qui « *reste injuste, brutale et injustifiée et accroît les difficultés des travailleurs notamment en fin de carrière* ». Puis elle a cerné les enjeux du conclave de Bayrou en soulignant qu'il « *ne prend pas en compte notre revendication d'abrogation immédiate mais pourrait viser au contraire à nous associer soit au maintien de la réforme actuelle, soit à l'instauration d'une réforme systémique, réforme universelle par points ou par capitalisation, que nous rejetons.* ». En conclusion, la CE Confédérale affirme qu'« *En tout état de cause, Force Ouvrière n'acceptera pas de participer à une opération qui permettrait au gouvernement de gagner du temps, en maintenant ou aggravant la contre-réforme des retraites.* ».

La CEN considère pour sa part que ce n'est effectivement pas le rôle d'une organisation syndicale, à plus forte raison FO, d'offrir ses services au gouvernement et au patronat en appelant en commun avec des organisations patronales à « *retrouver le chemin de la stabilité* », comme c'est le cas dans le courrier adressé le 17 décembre aux « *élus et responsables politiques* » par les secrétaires généraux de plusieurs confédérations, dont Frédéric Souillot pour FO, et d'organisations patronales comme le Medef. C'est pourquoi la CEN ne se sent nullement engagée par ce courrier et s'en désolidarise.

De même, la CEN considère que le conclave de Bayrou n'a d'autre but que d'enfermer les organisations syndicales dans un consensus avec le gouvernement et le patronat afin de les aider à mettre en œuvre leurs politiques d'austérité contre les salariés. C'est un pas dangereux vers le corporatisme visant à associer le Capital et le Travail en interdisant aux travailleurs de s'organiser en toute indépendance pour défendre leurs revendications. En 1969, FO avait combattu la réforme De Gaulle visant à transformer le Sénat en une chambre corporatiste associant les syndicats, le patronat, les élus territoriaux et le gouvernement. Par conséquent, la CEN estime que FO n'a rien à faire dans ce conclave et doit sortir de ce piège tendu aux syndicats.

En deux semaines, 20 syndicats départementaux ont pris position en ce sens dans leurs instances Assemblée générale, bureau, conseil syndical... La CEN invite les syndicats départementaux à continuer à faire connaître ces prises de position.

Dans le cadre de l'austérité, le ministre de la Fonction publique, Laurent Marcangeli, a confirmé la suppression de la GIPA en 2024 et 2025, ainsi que le maintien du gel de la valeur du point d'indice pour une nouvelle année en 2025, ce qui va entraîner, compte tenu de l'inflation, une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les personnels qui ont déjà perdu plus de 31,5 % depuis 2000.

De même, si la CEN se félicite de l'abandon des deux jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires, elle réaffirme son exigence d'abandon de tous les jours de carence, et elle dénonce le vote par le Sénat de la baisse d'indemnisation des congés maladie à 90 %, baisse confirmée par le ministre de la Fonction publique le 29 janvier. Il est inadmissible de ponctionner les agents publics malades pour résorber le déficit créé par les gouvernements.

Avec la FNEC FP-FO, la CEN revendique : « *la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation (10 % tout de suite sans contrepartie) ; le rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5 %) ; l'intégration de toutes les primes et indemnités à la hauteur de la moyenne catégorielle dans le traitement indiciaire ; l'abandon de la baisse à 90 % du traitement en cas d'arrêt maladie ; l'abandon définitif de l'ensemble des mesures contenues dans le projet Guérini !* ».

4

A L'ÉDUCATION NATIONALE : CRÉATION DES POSTES, SALAIRES, ABROGATION DU « CHOC DES SAVOIRS »... TOUTES LES REVENDECTIONS DEMEURENT.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2024, la ministre a annoncé lors du CSA ministériel du 17 janvier, l'annulation de la suppression des 4 000 postes initialement prévue par le budget Barnier (PLF 2025). Le Premier ministre Bayrou l'a confirmée sur LCI le 27 janvier. Mais le Sénat a voté le 22 janvier contre cette annulation. C'est la cacophonie ! Ces annonces contradictoires sèment la confusion parmi les personnels.

Ce qui domine c'est surtout l'impression d'un vaste enfumage pour dissimuler le chaos de la prochaine rentrée, car il n'est pas question pour le ministère d'augmenter le nombre de postes aux concours que le gouvernement Barnier avait baissé au lendemain de la censure avec 232 postes en moins au Capes (et une baisse de 2 425 postes depuis 2017). Parmi les disciplines les plus touchées figurent les Mathématiques (-50 postes au Capes externe), les Lettres Classiques (-30 postes), les Lettres Modernes (-29 postes)...

La création de 324 postes d'enseignants dans le second degré, et de 170 postes de CPE, non seulement ne suffira pas à couvrir les besoins résultant de la pénurie qui frappe les établissements depuis de nombreuses années, mais elle est entravée par le fléchage de 542 postes pour étendre les groupes de besoin du « choc des savoirs » en 4^{ème} et 3^{ème}, sans que le ministère soit en mesure de donner la moindre précision sur la réalité de ces postes et leur utilisation.

D'ores et déjà, plus de la moitié des académies enregistrent des dizaines de suppressions d'équivalents temps pleins sur leur dotation, multipliant les jeux d'écriture pour faire passer ces suppressions (ouvertures de classes sans les moyens équivalents, heures de mathématiques obligatoires prises sur la marge en lycée...). Dans les établissements, les DHG commencent à tomber, enregistrant des suppressions d'heures, de postes qui vont aggraver encore la dégradation des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves.

La ministre a également annoncé la création de 2000 postes d'AESH, déjà prévue dans le budget Barnier. Mais comme les gouvernements successifs refusent toujours de leur accorder un statut avec un vrai salaire, le ministère ne parviendra vraisemblablement pas à tous les recruter, ce dernier étant d'ores et déjà contraint d'admettre qu'ils ne sont pas tous pourvus. **Par ailleurs, cette annonce s'inscrit dans la continuité de l'acte 2 de l'Ecole inclusive dont la ministre a affirmé qu'elle souhaite aller au bout. Ce n'est pas ce que demandent les personnels. Avec la FNEC FP-FO, la CEN rappelle son exigence d'abrogation de ce dispositif de liquidation de l'enseignement spécialisé ainsi que des structures médico-sociales.**

L'enfumage, ça suffit ! La CEN réaffirme son exigence d'annulation de toutes les suppressions de postes, et de création immédiate des postes statutaires nécessaires. Elle invite les personnels à se réunir sans attendre pour lister les besoins

en heures d'enseignement, en postes, et dresser le cahier de revendications pour exiger l'annulation des suppressions, la création des heures et postes nécessaire, la réduction des effectifs par classes, et organiser le rapport de force pour obtenir satisfaction.

Concernant les réformes en cours, qu'il s'agisse du « choc des savoirs », du lycée et du baccalauréat, de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, du Pacte enseignant, la ministre Borne s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs.

En effet, la ministre et certains médias voudraient nous faire croire qu'elle « détricote », « réoriente », « réduit à la portion congrue », voire assouplit le « Choc des savoirs » de Gabriel Attal. Dans les faits, fidèle à la politique d'austérité et de destruction des services publics voulue par Macron et ses gouvernements illégitimes, elle continue de s'attaquer à l'Ecole de la République, aux statuts et missions de ses personnels.

Ainsi, si certaines mesures du « choc » sont abandonnées, notamment concernant le DNB dont l'obtention ne sera pas nécessaire pour entrer au lycée, les classes prépa secondes sont maintenues, les groupes de besoin sont maintenus en 6^{ème} et 5^{ème}, un décret étant présenté dans ce sens au CSE afin de passer l'obstacle de la décision du Conseil d'Etat d'annuler l'arrêté de mars 2024 pour une question de forme...

En 4^{ème} et 3^{ème}, le nouveau décret prévoit la mise en place, jusqu'à deux heures hebdomadaires, d'heures de soutien supplémentaires consacrées à la maîtrise des savoirs fondamentaux, dans le cadre d'un « accompagnement pédagogique adapté aux besoins de tous les élèves ».

Il s'agit donc bien de poursuivre jusqu'au bout, par tous les moyens, la déréglementation et la territorialisation de l'Ecole publique.

Pendant ce temps, les attaques contre les statuts continuent. Ainsi, suite à une commande de Gabriel Attal en août 2023, une mission d'enquête de l'IGESR (*l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche*) sur « les enseignements pluridisciplinaires au lycée général, technologique et professionnel » a rendu un rapport préconisant de développer la pluri-valence des enseignants notamment en ouvrant l'enseignement des spécialités à des professeurs qui ne seront pas nécessairement qualifiés dans les disciplines concernées.

Alors que le budget de l'AEFE est en baisse et que la privatisation du réseau à l'étranger s'accroît (immense majorité des établissements conventionnés et partenaires), la CEN dénonce la baisse des postes de personnels détachés, le recours croissant aux personnels de droit local au statut précaire. La CEN revendique la fin du bornage à 6 ans, l'augmentation des salaires, le versement des primes accordées en France à tous les personnels en poste à l'étranger et un vrai statut aux AESH.

Pour la CEN, la défense des statuts des personnels passe aussi par l'intervention du syndicat à tous les niveaux pour informer, aider et défendre les personnels dans toutes les opérations de carrière (contestation des appréciations finales, promotions, mutations, temps partiels...).

Enfin, la CEN dénonce l'arrestation, dans son collège de Moselle,

et l'expulsion d'une élève burkinabée et de sa famille. L'école est un droit fondamental et les forces de l'ordre n'ont pas leur place dans les établissements scolaires.

La CEN réaffirme son exigence d'abrogation de toutes les contre-réformes remettant en cause les enseignements disciplinaires, les diplômes nationaux et avec eux les statuts et missions des personnels, à commencer par la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, et la réforme Attal du « choc des savoirs ». Elle continue à revendiquer le rétablissement du baccalauréat comme examen national, terminal, disciplinaire, ponctuel et anonyme, premier grade universitaire et l'abrogation de Parcoursup.

La CEN appelle les personnels à se réunir avec les délégués d'établissements FO et chaque fois que possible dans l'unité avec l'ensemble des syndicats, afin de lister les revendications et d'organiser sans attendre le rapport de force efficace pour gagner, la grève jusqu'à satisfaction des revendications, notamment en réactivant les réseaux entre établissements, avec les parents d'élèves.

Adoptée à l'unanimité moins 1 abstention